



Entretien

Adeline GERARD : « Mes missions sont axées sur le terrain en AMT, ainsi que sur la rédaction. Je suis une interlocutrice privilégiée de l'adhérent en matière de prévention des risques professionnels. »

Entretien avec Adeline Gérard, technicienne en prévention des risques professionnels au sein de l'Astil 62 à Coquelles. La Loi du 11 octobre 1946 a organisé la médecine du travail. 80 ans après la publication du texte de 1946, à quoi ressemble la discipline ? L'équipe de l'ISTNF est allée à la rencontre de différents professionnels de santé-travail afin de les interroger sur l'originalité de leurs métiers.

ISTNF. Tu es formée en licence santé-travail récemment ?

Adeline Gérard. Je suis diplômée de la licence sciences sanitaires et sociales, parcours santé-travail, depuis l'année dernière. Je suis arrivée en poste à l'Astil en janvier 2015. J'ai commencé comme secrétaire médicale, en CDD d'un an. J'avais un médecin attitré. Je devais assurer l'accueil des salariés, vérifier leurs coordonnées, réaliser les tests (audiométrie, visio, etc.), selon le métier et l'activité de la personne.

De secrétaire médicale, je suis ensuite devenue assistante en santé-travail (AST), puis technicienne en prévention des risques professionnels (TPRP). Le métier de technicienne a beaucoup évolué, tant sur les missions que sur les effectifs. Avant, il n'y avait que trois techniciennes, chacune avec une spécialité : risques chimiques, addictions, et BTP. Aujourd'hui, nous sommes onze TPRP. Nous

intervenons sur divers domaines d'expertises : risques chimiques, addictions, BTP, amiante, silice, bruit, sensibilisations...

ISTNF. Comment as-tu eu l'idée d'évoluer dans ton métier ?

AG. À la fin de mon CDD, on m'a proposé de suivre la formation d'AST, pour faire de la prévention des risques professionnels. C'est ce qui m'intéressait : être sur le terrain. En devenant assistante, je montais en compétences. Bien sûr, il y avait un diplôme à préparer sur une année. J'ai suivi la formation d'assistante à l'Institut social de Lille, pendant un an. Je suis devenue AST en 2017. J'ai exercé ce métier jusqu'en 2024.

La formation était très théorique. C'était essentiellement des présentations *PowerPoint*, avec trois ou quatre travaux à rendre. Il n'y avait pas de mémoire à soutenir, mais ça représentait tout de même beaucoup de travail. Je suivais une semaine de cours par mois, ou tous les deux mois. C'était gérable. Finalement, c'était à peu près le même système de découpage que la licence.

ISTNF. Tu as été rattachée à un groupe de médecins ou d'assistantes d'équipe pluridisciplinaire ?

AG. J'étais intégrée à une équipe pluridisciplinaire : un médecin, une infirmière et une assistante médicale attitrée. J'avais donc « mon » équipe. Je prenais en charge un fichier : on avait un fichier par équipe. Je ne faisais plus de secrétariat, on me confiait des interventions sur le terrain. Je faisais les fiches d'entreprise, l'accompagnement au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Je faisais aussi de la métrologie : mesures de bruit et de vibrations. Et, dès 2018, j'animais des sensibilisations sur les addictions.

Quand il y avait une problématique – notamment pour une étude de poste en lien avec une inaptitude –, le médecin m'accompagnait en entreprise. On y allait à deux. Pour les autres demandes, avant le changement récent d'organisation, tout se faisait à l'oral : le médecin venait me voir après avoir rencontré un salarié en difficulté, et me demandait de contacter l'employeur pour intervenir afin que je réalise une mesure de métrologie ou la fiche d'entreprise.

Chaque centre médical avait une équipe similaire. Mon secteur était Boulogne-sur-Mer, au départ. Trois ans après, j'ai demandé à me rapprocher de mon domicile, sur le secteur de Coquelles, plus précisément à Marquise. J'ai changé d'équipe, mais le fonctionnement restait similaire, avec quelques nuances. Par exemple, sur Marquise, le médecin organisait une visite en équipe pour certaines entreprises à risques particuliers, comme les carrières. On faisait alors une visite d'entreprise en pluri.

ISTNF. On t'a proposé de t'inscrire en licence ?

AG. Un appel à candidatures a été lancé en interne et a été diffusé à l'ensemble du personnel, bien qu'il visait principalement les AST, afin de favoriser leur montée en compétences. La licence a été proposée une première fois en 2023 : la priorité avait été donnée alors à des personnes qui avaient déjà une spécialité. J'ai reproposé ma candidature l'année suivante et cette fois elle a été acceptée.

Je m'étais spécialisée sur les addictions. C'est venu d'une technicienne qui cherchait quelqu'un pour l'aider. Elle avait envoyé un appel en interne ; je me suis proposée, car ce sujet m'intéressait

beaucoup. Nous travaillons sur toutes les formes d'addictions, avec ou sans substance, y compris comportementales, comme par exemple, la communication numérique.

Au début de ma carrière d'AST, on parlait beaucoup d'équipe pluridisciplinaire. Aujourd'hui, nous ne sommes plus rattachées à une équipe pluri « attitrée » comme c'était le cas auparavant. Depuis deux ans, l'organisation a évolué.

ISTNF. Tu avais un tuteur qui t'accompagnait ?

AG. Oui, depuis deux ans, l'Astil dispose de référents préventions par secteur, à Boulogne-sur-Mer, Coquelles, et Rang-du-Fliers. Celui du secteur de Coquelles a été mon tuteur pour la licence, c'est lui qui m'a accompagnée tout au long de la formation. Il a un profil d'ingénieur hygiène sécurité.

Pour choisir l'entreprise support de mon mémoire, j'ai d'abord demandé à mon équipe s'il y avait une problématique dans notre fichier. Comme ce n'était pas le cas, je suis allée à la rencontre d'autres équipes, notamment sur Calais.

Un médecin du travail et une infirmière sont venus me voir à propos d'une entreprise qui leur posait question. J'ai contacté l'employeur pour échanger avec lui et j'ai orienté mon mémoire sur la manutention de charges lourdes chez les chauffeurs-livreurs, en livraison à domicile.

L'infirmière avait rencontré plusieurs salariés qui lui avaient signalé des douleurs au dos. Il n'y avait ni maladie professionnelle déclarée, ni accident du travail en lien direct avec l'activité, mais beaucoup de remontées lui avaient été faites, qui portaient sur ces douleurs.

Elle voulait mieux comprendre leur activité, leurs tâches, l'existence ou non d'aides à la manutention. Elle m'a d'abord demandé de faire une étude de poste à ses côtés. Pour elle aussi, c'était l'occasion d'intervenir en entreprise et de constater sur place quels étaient les risques.

ISTNF. Est-ce que le chef d'entreprise était demandeur ?

AG. L'accueil en entreprise était un peu délicat, car il s'agissait d'un sous-traitant travaillant pour une grande entreprise de livraison à domicile. Le sous-traitant travaillait dans les locaux de son client. C'était donc plus difficile de mettre des choses en place. Par contre, il m'a sollicitée pour l'accompagner sur son document unique. Je lui ai expliqué qu'il y avait des points à améliorer.

J'ai fait des recommandations, qui ont été vues et validées ensuite en interne par l'équipe, puis qui ont été discutées en entreprise. L'employeur du sous-traitant était très ouvert. Pour le client, par contre, c'était plus compliqué.

ISTNF. As-tu dû expliquer ton nouveau niveau de compétence au sein du service ?

AG. Non, car nous avons une fiche de poste. Je réalise les missions qui y sont inscrites. On faisait beaucoup de métrologie avant ; aujourd'hui, la métrologie est réservée à une personne spécialisée par secteur.

Avec les évolutions réglementaires, il a fallu clarifier certaines tâches et les rôles de chaque niveau de préventeur. Aujourd'hui, les conseillères en prévention des risques professionnels ont un périmètre d'actions plus restreint que celui que j'avais en tant qu'AST.

Je suis désormais TPRP, et j'ai gardé une partie de mes anciennes missions, mais avec une expertise sur les plus grosses entreprises.

Actuellement, j'interviens plutôt sur des entreprises de plus de dix à vingt salariés, selon l'activité et la technicité du risque associé. C'est encore en cours de discussion.

ISTNF. Ton activité est répartie dans des logiciels ?

AG. Toutes les demandes passent par le référent prévention de secteur, via le logiciel métier. Il nous les attribue, puis nous contactons l'employeur. Nous avons changé de logiciel en fin d'année dernière. C'est très récent. La plupart des services de la région utilisent maintenant cet outil.

Cela clarifie les demandes d'AMT, par exemple. C'est un outil partagé : je peux le remplir, et le médecin voit instantanément ce que j'ai saisi. Ça lui donne des indicateurs. Infirmiers, ergonomes, techniciens, nous saisissons nos éléments sur le même outil, visible et partageable.

Mes missions sont axées sur le terrain en AMT (fiches d'entreprise, accompagnement au DUERP, études de poste, etc.), ainsi que sur la rédaction (conseiller les adhérents et identifier les actions de prévention prioritaires). Je suis une interlocutrice privilégiée de l'adhérent en matière de prévention des risques professionnels.

En moyenne, je consacre deux jours et demi par semaine aux interventions sur le terrain, le reste de mon temps étant dédié à la rédaction. Je consacre également un créneau hebdomadaire à la gestion du risque chimique, notamment à la saisie des fiches de données de sécurité (FDS) dans Toxilist.

ISTNF. Le travail sur les fiches de données de sécurité, c'est important pour les entreprises ?

AG. Oui, c'est essentiel. Le service a demandé qu'une personne par secteur soit « référente FDS », pour recevoir toutes les fiches de données de sécurité envoyées par les conseillères et les techniciennes. Je suis la référente sur Coquelles.

Je saisis les FDS ; ensuite, la personne qui a fait la demande lie chaque FDS à ses fichiers adhérents, puis génère le compte rendu à envoyer à l'adhérent. Grâce à ce compte rendu, l'entreprise voit si ses salariés manipulent ou non des produits dangereux.

Toxilist est une base de données à laquelle de nombreux SPSTI ont accès. C'est un outil très intéressant. Au sein de l'Astil, une équipe spécifique, pilotée par un médecin du travail et un toxicologue, s'est spécialisée sur la prévention du risque chimique.

Ma charge de travail varie selon l'effectif de l'entreprise suivie. En ce moment, j'interviens dans une entreprise d'environ 600 salariés, avec une dizaine d'unités de travail. Le découpage de l'intervention se fait sur l'année, car il y a beaucoup de risques à identifier et beaucoup de visites à programmer.